

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION 24/11/2021	L'an deux mille vingt et un, Mardi 30 Novembre à 20 h 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, S'est réuni sous la présidence de Madame Stéphanie LOURTIL, 1 ^{ère} adjointe
DATE DE PUBLICATION 02/12/2021	Étaient présents : Jennifer ALVES DA CUNHA, Sabina BECK, Alain CAILLIOT, Philippe CORTES, Jean-Pierre GUILLEMOT, Denis LAZAROFF, Vanessa LEGAIGNEUR, Patrick MADI, Julie MARCQ-VADAINÉ, Antoine TRAINÉAU.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE PRÉSENTS VOTANTS	Absents excusés : Robert de Kervéguen ayant donné pouvoir à Stéphanie LOURTIL Séverine PERRIER ayant donné pouvoir à Vanessa LEGAIGNEUR Manuel BATAILLE ayant donné pouvoir à Patrick MADI Formant la majorité du conseil en exercice. SECRÉTAIRE : Patrick MADI

Ouverture de la séance à 20 h 45

Un scrutin a eu lieu, Patrick MADI est nommé secrétaire de séance.

Après l'envoi du compte-rendu de la dernière réunion en date des 26 Octobre 2021 à chaque élu, Stéphanie Lourtill demande si quelqu'un a des remarques à formuler. Aucune observation n'est faite, le compte-rendu est approuvé.

Signature du procès-verbal du 26 Octobre 2021

Il est alors demandé à l'ensemble des conseillers municipaux de parapher et signer le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 26 Octobre 2021.

DÉLIBÉRATIONS

1. Budget - Décision modificative n° 02 – Exercice 2021

Le Syndicat de Regroupement Scolaire de Guiry, Théméricourt et Vigny (SIRS) rencontre un problème de trésorerie issu d'une « rigidité administrative » qui lui empêche de recevoir d'Ile-de-France Mobilité (ex STIF) un solde de subvention de la campagne scolaire 2020/2021 d'un montant de 17 563,19 € pour lequel il a émis un titre de recette en date du 17/09/2021.

Ile-de-France Mobilité ne veut pas recouvrer ce titre en l'absence d'un état des dépenses effectives de transport scolaire 2020/2021 qui doit être signé par le Percepteur de Magny-en-Vexin, receveur du SIRS.

Le Percepteur de Magny en Vexin refuse catégoriquement de signer cet état qui pour lui ne reflète pas la réalité car il inclut le montant d'une facture de 7 020,35 € qui ne pourra être réglée qu'après réception du

solde de la subvention d'Ile-de-France Mobilité.

Comme solution, le Percepteur de Magny en Vexin a proposé au SIRS de demander à Ile-de-France Mobilité de scinder en 2 parties ce solde :

- un solde intermédiaire de 10 542,84 € qui doit permettre de régler la facture de 7 020,35 €
- un solde définitif de 7 020,35 €

Le comptable-payeur d'Ile-de-France Mobilité a rejeté cette solution et a demandé au SIRS de solliciter aux communes membres une subvention pour permettre le règlement de la facture de 7 020,35 €.

Tenant compte de la trésorerie actuelle du SIRS (3 353,58 €), il est proposé de lui verser une subvention de 3 670,00 € à titre d'avance de fonds qui lui sera ensuite remboursée.

Cette proposition nécessite sur le budget 2021 la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Section de fonctionnement - Dépenses		
Chapitre 65		
Art. 657358 – Subvention de fonctionnement – Autres groupements		3 670,00 €
Ligne 022		
Art. 022 : Dépenses imprévues	3 670,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** la proposition nécessitant de modifier le budget 2021
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2 – Subvention de fonctionnement exceptionnelle au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Guiry-en-Vexin, Théméricourt et Vigny – SIRS

Vu les explications présentées précédemment sur les problèmes de trésorerie rencontrés par le SIRS,

Il est demandé d'approuver l'attribution d'une subvention de 3 670,00 € au SIRS.

Il est rappelé que le SIRS remboursera cette subvention à la commune après avoir reçu d'Ile-de-France mobilité la somme attendue de 17 563,19 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** l'attribution d'une subvention de 3 670,00 € au SIRS.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3 – Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement de la population

Dans le cadre du recensement de population du 20 Janvier au 19 Février 2022, il est proposé de recruter Madame Michèle PAEZ en qualité de coordonnateur communal afin de guider au mieux les agents recenseurs, collecter les renseignements obtenus et correspondre avec l'INSEE, organisant ce recensement.

Il convient à présent de fixer sa rémunération.

Une aide de l'INSEE de 1 957 € a été attribuée à la commune de Vigny en 2021.

Lors du dernier recensement de population organisé en début d'année 2016, le coordonnateur communal pouvait bénéficier du remboursement de ses frais de mission ainsi que d'une somme de 16,16 euros pour chaque session de formation.

Proposer une rémunération de 500 € bruts pour la rémunération du coordonnateur communal, ainsi que 16,16 € par séance de formation.

Demander au Conseil d'accepter le recrutement de Madame Michèle PAEZ en qualité de coordonnateur communal et sa rémunération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** une rémunération de 500 € bruts pour la rémunération du coordonnateur communal, ainsi que 16,16 € par séance de formation ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4 – Création d'emplois d'agents recenseurs

Dans le cadre du recensement de population 2022, il est proposé de recruter deux agents recenseurs.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Demander au Conseil d'accepter

- la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :
de deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période du 20 Janvier au 19 Février 2022.

Les agents seront rémunérés forfaitairement et percevront un remboursement pour chaque séance de formation dont les montants sont définis ci-dessous.

Il convient à présent de fixer une rémunération pour ces derniers.

Une aide de l'INSEE de 1 957 € a été attribuée à la commune de Vigny en 2021.

Lors du dernier recensement de population organisé en début d'année 2016, les agents recenseurs pouvaient bénéficier du remboursement de ses frais de mission ainsi qu'une somme de 16,16 euros pour chaque session de formation.

Proposer une rémunération de 978,50 € bruts pour chaque agent recenseur, ainsi que 16,16 € par séance de formation pour chacun d'entre eux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :
de deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période du 20 Janvier au 19 Février 2022.
- **Accepte** que les agents soient rémunérés forfaitairement
- **Accepte** une rémunération de 978,50 € bruts pour chaque agent recenseur ainsi qu'une somme de 16,16 euros pour chaque session de formation.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Il est retenu que l'aide de l'INSEE attribuée à la commune de Vigny permettra d'indemniser les 2 agents recenseurs et que le l'indemnité du coordonnateur sera pris en charge sur le budget de la commune.

5 – Création d'un poste d'agent de maîtrise territorial

Dans le cadre de la réorganisation du service de la voirie, espaces verts et techniques.

Il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise en catégorie C de la filière technique, à temps complet.

La mission d'Alexis Martin qui était employé chez VIE a pris fin le 5 Novembre sur décision de la mairie. Arnaud Beaulieu de chez VIE a rejoint provisoirement l'équipe des espaces verts le 8 Novembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** la création d'un poste d'agent de maîtrise en catégorie C de la filière technique, à temps complet
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6 – Avenant portant prolongation de la convention commission de réforme/comité médical avec le CIG de Versailles

En 2018 la commune a signé pour une durée de 3 ans avec effet au 01/01/2019 une convention avec le CIG de Versailles relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental pour les expertises médicales effectuées dans le cadre des attributions de congés maladies, lors de pathologies importantes, ou en cas d'accident de travail avec arrêt de travail.

La convention prend fin au 31/12/2021 mais la commission de réforme et le comité médical doivent être remplacés en 2022 par une instance unique le « conseil médical ».

Dans l'attente de la publication du décret d'application et la mise en place de la nouvelle instance, il nous est demandé de prolonger la convention de 2018 jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** la prolongation de la convention de 2018 jusqu'au 31 décembre 2022
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7 – Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d’assurance statutaire du CIG de Versailles

Le CIG de Versailles lance une procédure de mise en concurrence d’un contrat groupe d’assurance statutaire couvrant les risques financiers liés à l’absentéisme des agents pour maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...

Pour bénéficier de cette mise en concurrence qui permettra à la commune d’adhérer ou non au contrat groupe d’assurance du CIG (le choix reste libre), la commune doit donner mandat au CIG.

La prise d’effet de ce contrat est prévue au 01.01.2023.

Notre contrat actuel souscrit auprès de SOFAXIS prend fin au 31/12/2023 et peut-être résilié au 31 décembre de chaque année en respectant un préavis de 2 mois.

L’avenant avec le CIG de Versailles prend fin en décembre 2021. Il est demandé à l’ensemble du conseil municipal de renouveler le contrat avec SOFAXIS pour l’année 2022 pour ensuite faire une mise en concurrence pour l’année 2023. Un

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **Accepte** de renouveler le contrat SOFAXIS pour l’année 2022
- **Accepte** la mise en concurrence pour l’année 2023
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- Régularisation de travaux 1 Impasse des Baunes

Le propriétaire a déposé un dossier le 7 Mai 2021, que le Pôle Urbanisme intercommunal a jugé incomplet en date du 2 Juin, précisant que le demandeur avait 3 mois pour le compléter

Ce délai n’ayant pas été respecté, le service instructeur a émis un rejet tacite d’opposition en date du 16 Novembre, transmis au propriétaire et l’entreprise mandatée par ses soins.

Néanmoins, une rencontre avec l’ABF est prévue le 9 Décembre. Un nouveau dossier de demande pourra ensuite être déposé au vu des conseils apportés.

- Dossier – 3 Rue des Saules (avis de mise en péril)

Suite à la demande de permission voirie de la sté CBS pour sécurisation des lieux, une rencontre sur place est proposée en présence, d’un propriétaire indivis, Monsieur Mahé, exploitant agricole situé face à cette propriété, et la commune de Vigny mercredi 1^{er} Décembre en fin de matinée.

Cette rencontre ayant pour but d’organiser la mise en place du matériel nécessaire à la sécurisation des lieux sans gêner la circulation des engins agricoles.

A la demande de monsieur Mahé, le rendez-vous a été reporté le 16 décembre.

Les propriétaires, monsieur Mahé et un représentant de la commune de Vigny seront présents.

Projet « Centaur'Parc » Chemin de Vernon parcelle ZA n° 129 :

Pour mémoire ce projet qui avait été présenté au conseil municipal se compose en 2 parties :

- Une carrière pour l'entraînement des chevaux. Le permis de construire a été déposé, avec une réserve de la mairie car il n'est pas prévu assez de places de parking, alors que le chemin de Vernon sera bientôt très fréquenté lors de l'ouverture de la nouvelle déchetterie.
- Le parc animalier et de loisirs, qui se fera dans un deuxième temps, le projet en cours demande à être modifié car l'accès au parking prévu est dans une zone boisée protégée. M le Maire a proposé un rendez-vous le samedi 11 décembre avec les propriétaires porteurs du projet, et a demandé à Mme Laage, Paysagiste Conseil, de l'accompagner, l'objectif étant de trouver une solution.

Interventions des responsables des commissions municipales

Commission travaux

. Salle de repos des cantonniers

Création et aménagement d'une salle de repos disposant d'un vestiaire, d'un coin repas avec micro-ondes, évier, chauffage programmable. Plusieurs sociétés ont été sollicitées, prévoir un budget estimatif de 4 000 € ttc.

. Création d'un logement duplex Rue de la Vieille Côte : un appel d'offres a été lancé.

Monsieur Weckmann notre assistant à maîtrise d'ouvrage est toujours dans l'attente des retours de consultations.

. Eclairage public LED phase 3 :

Il reste encore 35 ampoules à installer. La fin des travaux est estimée pour fin janvier 2022.

. Réfection des menuiseries extérieures des bâtiments communaux

Les prix ont été maintenus sur les devis reçus de l'entreprise Garnier, malgré la hausse du coût des matières premières. Les travaux devraient commencer courant Janvier 2022.

. Aire de jeu et parcours santé : Un contrat de maintenance a été sollicité pour le contrôle et la réparation annuelle des installations. Le contrat est en cours de création.

. Energie : Changement de fournisseur au 1^{er} janvier 2022. La société EDF a été retenue pour un marché de deux ans. Total énergie s'engage à transmettre tous les points de comptage.

Il a été demandé à ENEDIS, la possibilité pour la commune de consulter à distance les 17 points de relèves pour détecter les éventuelles anomalies ou excès de consommation.

. Qualité de l'air dans les écoles : La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public. Le Code de l'Environnement précise que cette surveillance peut être réalisée tous les sept ans ou tous les deux ans en cas de dépassement des valeurs fixées par le propriétaire ou l'exploitant de l'établissement au moyen d'une évaluation des moyens d'aération et d'une campagne de mesure des polluants conduits par des organismes accrédités. Par conséquent, la commune de Vigny a demandé à la société ITGA d'analyser la qualité de l'air groupe scolaire de Vigny, l'école maternelle, l'école primaire et ses annexes.

- **Marché voirie**

Suite à l'appel d'offres lancé par Monsieur Laage notre assistant à maîtrise d'ouvrage, une deuxième commission se déroulera le 1^{er} décembre afin d'analyser et de déterminer l'entreprise répondant aux mieux aux attentes de la commune.

Il reviendra ensuite à l'ensemble du conseil municipal de valider ce choix.

Commission Animations

Téléthon

Une intervenante de l'AFM Téléthon participera à un échange le jeudi 2 décembre avec les élèves du collège Roland Vasseur, elle sera accompagnée d'un jeune myopathe. Le vendredi 03 décembre, une vente d'objets aura lieu au sein même du collège. Le samedi 4 décembre, la fête du téléthon aura lieu dans la cour du collège, avec de nombreux jeux pour petits et grands. La société « Quadricycle » a répondu présente pour transporter les personnes de la place de la mairie jusqu'au collège. La traditionnelle vente de sapin solidaire a lieu jusqu'à cette date, les sapins seront livrés le samedi 11 décembre au matin, pendant le Marché de Noël.

Marché de Noël, organisé par l'association Vigny Loisirs les samedi 11 et dimanche 12 décembre dans les salles des fêtes de la commune.

Tournée du père Noël

Samedi 18 décembre, le père Noël fera sa tournée comme chaque année pour la plus grande joie des enfants de Vigny. 3 étapes sont prévues. 1 cheval blanc et un poney seront là pour promener les enfants.

Concours des décorations de Noël

Chaque habitant a jusqu'au 18 décembre pour s'inscrire.

Commission Informations et Communications

La publication du journal « Les Echos » est prévue mi-février
Chaque commission a jusqu'au 31 décembre pour soumettre des articles.

Un article spécial sortira à l'occasion des 50 ans du quartier dit « de la Gaudière »
Création d'une carte de Vœux

Une réorganisation est en cours sur la communication interne et externe avec la mairie.

Commission Scolaire

Un conseil d'école entre parents et élus s'est tenu le mardi 09 novembre.

Suite aux nouvelles annonces gouvernementales, le port du masque est obligatoire aux abords de l'école pendant l'entrée et la sortie des enfants.

Arrivée de la nouvelle ATSEM, Madame Mottin, le jeudi 02 décembre à 07h30.

Le jeudi 16 décembre, la commune organise le déjeuner de Noël pour l'ensemble des enfants du groupe scolaire de Vigny.

Les travaux de téléphonie sont terminés.

Commission CCAS

Le déjeuner de nos aînés a eu lieu le jeudi 18 novembre.
Malgré les conditions sanitaires, 80 personnes sont venues partager cet agréable moment.
Il est rappelé que pour participer au déjeuner, l'âge est de 65 ans et plus.

Comme chaque année, la commune organise une distribution de colis pour les 70 ans et plus.
Cette distribution est prévue le samedi 18 décembre prochain. 60 couples et 40 personnes seules bénéficieront de ce colis.

Le CCAS a pour projet un voyage à Amiens. Bien entendu la commune participera en partie à la prise en charge de ce voyage, il sera aussi demandé une participation à chaque personne.

Commission Patrimoine – Environnement

Pour réhabiliter le chemin de Vernon, Monsieur Cailliot a contacté l'agriculteur pour obtenir 5m de large sur toute la longueur du chemin, mais les 20 premiers mètres ne le permettent pas.

Élagage d'arbres, un recensement des arbres a été effectué courant octobre sur l'ensemble de la commune en distinguant ce qui peut être fait en toute sécurité par nos agents des espaces verts, de ce qui nécessite de faire appel à un élagueur.

Les travaux pouvant être faits par nos agents communaux vont pouvoir commencer.

Pour le reste, deux secteurs ont été définis comme prioritaires et sensibles le chemin qui longe le château avec ses hêtres et marronniers et la rue de la Comté, à la sortie de Vigny en direction de Longuesse. Plusieurs devis ont été proposés par des jardiniers paysagistes avec des préconisations très différentes. Soucieux de préserver au maximum ces très beaux arbres dans des secteurs protégés, il a été décidé de faire appel à un expert (type ONF) afin qu'il nous donne un avis éclairé pour nous permettre de prendre une décision.

Pour embellir l'aménagement du nouvel escalier situé au niveau du tunnel route des Anciens Combattants et route du Bord'haut, une haie végétale a été plantée.

Un arbre a été planté sur le chemin de Vernon au début de l'avenue Pierre Peineau.

Le monument aux morts communal a été nettoyé, les lettres mentionnant les noms des personnes concernées ont été mises en peinture.

L'Assaurev, (association pour la sauvegarde et restauration de l'église de Vigny), en partenariat avec la commune de Vigny et la Fondation du Patrimoine, a organisé un week-end les 27 et 28 novembre. A cette occasion, une exposition, une visite du clocher, un mini récital avec l'orgue, un concert ont été organisés au sein même de notre église. Ce fut un grand succès.

Nous remercions tout particulièrement M. Legrand, de la Fondation du Patrimoine.

La journée écocitoyenne est prévue le samedi 12 mars 2022.

Intervention des délégués des EPCI

LE SMIRTOM

Le Smirtom a intégré ses nouveaux locaux le 24 novembre dernier. L'inauguration aura bien lieu fin janvier 2022 en présence des 72 maires des communes, des membres du bureaux et du

Département, pour une ouverture du site début février. Les horaires d'hiver et d'été seront maintenus.

Pour la gestion des déchets verts, la commande des composteurs se fera courant janvier pour une livraison début février. Afin d'informer les habitants, le Smirtom va déposer des flyers en mairie début janvier. Il est rappelé que 1/3 du montant des composteurs sera pris en charge par le Smirtom, 1/3 par le Conseil Régional et 1/3 par les administrés (soit par foyer 24 € pour le composteur de 300 l et 31 € pour le composteur de 600 l).

Le conseil municipal a engagé une discussion sur la participation financière de la commune.

L'enquête du Smirtom auprès du public a rencontré un franc succès pour le compostage. Les usagers sont prêts à s'investir dans cette démarche environnementale.

Le PNR

Parc Naturel Régional du Vexin Français, le comité syndical a eu lieu le 22 novembre.

Monsieur Philippe Cortes a été élu suppléant auprès de l'Arec, agence régionale énergie climat.

Monsieur Cortes souhaite entamer une vraie réflexion : construire un projet de jardin partagé sur des terrains communaux et solliciter les propriétaires de terrains privés.

CCVC – Conseil intercommunautaire des jeunes

La Communauté de Commune du Vexin Centre a organisé sa réunion et pour rappel, aucun jeune de la commune de Vigny ne s'est malheureusement inscrit.

INFORMATIONS DIVERSES

Les vœux du maire sont prévus le samedi 22 janvier 2022, sous réserve des conditions sanitaires. Le dîner des élus a été reporté au vendredi 11 février 2022.

La séance est levée à 23h15